

HENRI IV ET AXULAR

A M. Julio de Urquijo,

Imaginez, cher directeur et ami, que vous voila à 1.100 mètres d'altitude, dans l'incomparable bibliothèque de la Collégiale royale de Roncevaux.

Que de richesses inédites dans ses très précieuses Archives ! Que de matériaux et quels matériaux pour l'histoire de Roncevaux, de la Navarre, du Pays Basque, des Pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle ! Les nombreux événements historiques dont toute cette région a été le théâtre ont leur répercussion dans l'histoire générale de l'Espagne et, de la France. — Et que dire du volumineux bullaire de la Collégiale ! Il y a là des trésors inexplorés, telle une forêt vierge.

Vous feuillotez le *Catálogo de documentos existentes en el Archivo de la Real Casa de Nuestra Señora de Roncesvalles*.

Trois parchemins — entre autres — attirent l'attention d'un Français : trois lettres d'Henri IV.

Seraient-elles inédites ?... *utinam!*

Demandez à les voir.

Hélas!... il vous faut déchanter.

La première est de 1544 !

La seconde est de 1554 !

La troisième seule est d'Henri IV, et encore a-t-elle été fausement cotée de 1396. En réalité, elle est du 3 juillet 1601. Elle émane donc bien de *lou nouste Henric*.

Déployez ce parchemin. Il mesure 51 centimètres de long sur 31 de large. La feuille est en bon état de conservation, sauf à l'angle inférieur droit, qui a été largement déchiré. Mais la déchirure n'intéresse en rien la partie écrite, qui est intacte.

Au dos, vous relevez quatre inscriptions. La plus ancienne porte : « Lettres patentes de déclaration du Roy. 1328. Signé : Junile (?). » Une autre inscription française dit : « Lettres patentes de déclaration du Roy par lesquelles il entend être ca-

pables tous les Hauts-Navarraïses de tenir toute sorte de bénéfices en son royaume. »

A l'intérieur du document, et à son angle supérieur gauche, lisez : « Déclara[ti]on en connaissance de cause. Haute Navarre. »

Mais tout cela ne vous laisse aucunement entrevoir sur quelle importante pièce vous venez de mettre la main, quelle joie patriotique intense va vous remuer profondément tout à l'heure.

Lisez quelques lignes : il s'agit du fameux curé de Sare, Pierre Axular, l'immortel auteur du GVERO, le meilleur écrivain basque, au jugement du prince L.-L. Bonaparte : *Euskaldun izcribatzalletatik iztun ederrena*.

Cher directeur et ami, j'ai hâte de vous signaler ces Lettres d'Henri IV pour la savante biographie d'Axular que vous préparez, comme Préface de votre réimpression de la première édition du GVERO.

Mieux que cela, je me fais un agréable devoir de vous céder la primeur de la publication du texte même de ces Lettres patentes.

J'en dirai simplement ici en deux mots tout l'objet.

Henri, IV s'adresse aux Conseillers de la Cour du Parlement de Bordeaux, pour leur notifier sa décision sur un conflit soulevé par Jean de Harosteguy, prêtre natif de Saint-Jean-de-Luz, contre « Pierre d'Achular, pbre gradué en Théologie », curé de Sare.

Axular, natif d'Urdach, en Haute-Navarre, résidant à Saint-Jean-de-Luz depuis environ cinq ans, s'était fait remarquer par ses prédications « au gré et contentement de l'évesque et gens de bien dud. pays ».

Jean Douamet, curé de la paroisse de Sare, voulut résigner sa cure en faveur d'Axular. Avant de donner son acceptation définitive à ce bénéfice, Axular demande au roi Henri IV des « Lettres de naturalité ». Le Roi lui répond « n'estre besoing de Lettres de naturalité à nos subjects de Navarre pour demeurer et tenir bénéfice en France ». Alors, Axular accepte la « résignation » de Douamet et Bertrand d'Echoux, évêque de Bayonne, le pourvoit de la cure de Sare.

Bientôt, « après avoir jouy d'icellui quelque temps » il est troublé dans la paisible possession de son bénéfice. « Complaincte » est formée contre Axular, « sans aucun fondement

que celluy... d'estre natif dud. lieu d'Urdach en la Haulte Navarre », par Jean de Harosteguy ; l'affaire est poussée devant le Sénéchal de Bayonne, « pour raison de possesioire de lad. Cure de Sara », et, jusque devant la Cour du Roi.

« Sur quoy led. d'Axular Nous (Henri IV) auroit faict supplier tres humblement qu'il nous plaise luy departir nos Lettres de naissance pour demeurer en notre Royaume de France et estre maintenu et confirmé en la possession et jouissance de lad. Cure et autres biens et bénéfices qui luy pourront escheoir et appartenir. »

Henri IV, « attendu que ceux dud. Royaume de Navarre sont de nos naturels subjects et tels tenus par Nous », déclare, « car tel est notre plaisir », « que s'il ne vous appert d'aucune cause et raison d'empeschement et trouble à luy (Axular) donné en la possession et jouissance de lad. Cure (de Sare) que de ce qu'il est natif dud. lieu d'Urdach, en la Haute Navarre, en ce cas vous ayez à le maintenir en la possession et jouissance d'icelle Cure, le déclarant capable d'icelle tenir, ensemble tous autres biens et bénéfices qui luy pourroient légitimement escheoir et advenir en notre d. Royaume de France. Tout ainsi que s'il estoit nay et regnicolle en icellui. »

L'expédition de ces Lettres est signée : « Par le Roy en son conseil. Loménie. »

Comment ce parchemin est-il parvenu à Roncevaux ? On l'ignore. Les Archives de la Collégiale sont muettes à ce sujet. La décision royale intéressant tous les Navarrais, peut-être en a-t-on fait et distribué plusieurs expéditions, afin de couper court à tout autre conflit du même genre.

En tout cas, cette lettre ne se trouve pas clans le *Recueil des Lettres missives de Henri IV*, publié aux frais de l'État, par M. BERGER DE XIVREY, membre de l'Institut de France et dédie par M. Villemain, ministre de l'Instruction publique, au roi Louis-Philippe (Paris, Imprimerie nationale, 7 forts in-4°, 1843-1858). Elle a échappé aussi à M. J. GUADET dans son *Supplément* à l'œuvre de M. B. de Xivrey (Paris, Imprimerie nationale, 2 forts in-4°, 1872-1876).

Il m'est agréable de consigner ici comment la découverte d'un aussi précieux document m'a été singulièrement facilitée par l'heureuse initiative d'un ami, M. Louis Colas, agrégé de l'Université, professeur d'histoire au lycée de Bayonne, un fervent de Roncevaux, des voies Romaines et de la Croix de Char-

lemagne, l'auteur des *Sépultures de Roland, Blaye, Sorde, Arles, Aix-la-Chapelle, Roncevaux, La Chapelle de Charlemagne au Col d'Ibañeta* (Biarritz, Soulé, 1911, in-8° de 24 p.),

C'est lui qui eut la riche idée de demander les trois parchemins « dits » de Henri IV à l'obligeant bibliothécaire-archiviste de Roncevaux, le chanoine Pierre-Joseph Echarri.

A vrai dire, cette série de documents avait été découverte dans un précédent voyage à Roncevaux par M. Pierre Yturbide, président de la *Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne* et M. Colas. M. Yturbide avait déchiffré et transcrit les deux premiers documents émanés d'Henri II de Valois et d'Henri d'Albret ; il ne se doutait pas que la troisième pièce qu'il n'avait pas eu le temps d'étudier était de notre premier roi Bourbon, et si intéressante pour la région.

J'ai eu la bonne fortune d'examiner le premier celte pièce inédite, de constater qu'il y était question d'Axular, de déchiffrer en entier le document et de le copier.

Ajouterai-je que ce fut une révélation pour toute la Collégiale ?

.....
Laissez-moi vous rappeler en terminat, cher directeur et ami, une lettre originale d'Axular, que je vous ai signalée déjà, et qui est mentionnée dans *l'Inventaire-Sommaire des Archives communales de Bayonne antérieures à 1790, rédigé par M. Edouard DULAURENS, bibliothécaire-archiviste, H.H. 285*. Cette lettre n'existe malheureusement plus aux Archives communales de Bayonne, depuis l'incendie du 31 décembre 1889. On la retrouverait peut-être dans le tas informe des débris sauvés du désastre et entassés dans le grenier de l'Ecole communale de la rue Jacques-Laffite, à Bayonne.

Veillez agréer, cher M. Julio de Urquijo, l'assurance de mon respectueux dévouement en N.-S.

J.-B. DARANATZ.

